



CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA

Le mercredi 22 février 2017

10 h

salle Andrew S. Haydon, 110, avenue Laurier Ouest

PROCÈS VERBAL 46

Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 22 février 2017 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et demande au Conseil de participer à un moment de réflexion, avant que ne soit chanté l'hymne national.

ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES

PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE

Le maire Jim Watson décerne le Prix de bâtisseur de la Ville à Bob Easy, résident du quartier Rideau-Goulbourn. Depuis plus de 40 ans, M. Easy contribue au développement et au soutien des jeunes et du sport. Il a notamment formé des ligues de hockey à Osgoode, à Munster et à Richmond, et a été entraîneur actif jusqu'à la saison 2015-2016. En 2012, lorsqu'un de ses joueurs est décédé tragiquement d'un problème cardiaque en pleine partie, M. Easy a organisé des services d'accompagnement des personnes en deuil pour la famille du garçon, son équipe et ses

entraîneurs, ainsi que les membres de l'équipe adverse. Il organise aussi des activités de financement pour aider les joueurs de la région issus de familles moins fortunées. En 2014, il a reçu le prix Bill-Kitchen pour les efforts qu'il a consacrés à renforcer le hockey mineur dans la communauté.

M. Easy a également été arbitre de balle rapide et de balle lente. Il a fait profiter de son expérience un grand nombre d'activités communautaires et de bienfaisance, notamment le tournoi annuel de balle de la Munster Cooperative Nursery School.

RECONNAISSANCE DU PROGRAMME PILOTE D'INNOVATION DE LA VILLE D'OTTAWA

Le maire Watson souligne le bon travail du Programme pilote d'innovation (RPR) de la Ville, dirigé par Développement économique. Le RPR permet aux employés de la Ville de collaborer avec des entreprises pour mettre à l'essai des technologies, des produits ou des services innovateurs pouvant améliorer soit les processus opérationnels à l'interne, soit les programmes et services offerts aux résidents. Il contribue également à créer un milieu favorable aux entreprises innovatrices d'Ottawa qui en sont aux dernières étapes de mise à l'essai de leurs produits ou aux premiers stades de commercialisation. Le maire a salué les entrepreneurs dont la candidature a été retenue pour ce programme et les gestionnaires de la Ville d'Ottawa qui ont parrainé les six initiatives suivantes.

- La Direction générale des travaux publics et de l'environnement collabore avec Ericsson et Rogers pour mettre à l'essai une solution d'« eau connectée » qui appuie un système de détection rapide pour l'analyse de la qualité de l'eau.
- La Bibliothèque publique d'Ottawa collabore avec Airbrowz pour mettre à l'essai une plateforme mobile qui s'inscrira dans ses initiatives de promotion des activités communautaires qui ont lieu dans les succursales de la Bibliothèque.
- La Direction générale des travaux publics et de l'environnement collabore avec MC2 pour mettre à l'essai sa plateforme mobile de suivi des activités dans le cadre de la campagne du Grand ménage de la capitale de 2017.
- La Direction générale des loisirs, de la culture et des installations collabore avec Playground Planners pour mettre à l'essai son terrain de jeux intelligent, qui combine des jeux sur mobile gratuits et une série de marqueurs durables de réalité

augmentée fixés à certains équipements de terrains de jeux du parc commémoratif Donoghue.

- La Direction générale des services sociaux et communautaires collabore avec Safety Labs pour mettre à l'essai leur produit Safety Anchor au foyer de soins de longue durée Peter-D.-Clark.
- Le Comité des services de protection et d'urgence, de concert avec l'Université d'Ottawa, collabore avec APX pour mettre à l'essai pendant les exercices d'urgence ses produits « Building Tactical Information System » et « Plan Ahead ».

ANNONCE DES RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE CENTRAIDE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'OTTAWA DE 2016

Le maire Watson annonce les montants finaux de la campagne Centraide de 2016 des employés de la Ville d'Ottawa. Au 3 février 2017, la campagne avait permis de recueillir 328 705 \$, ce qui permettra d'améliorer directement la vie de plus d'un millier de résidents d'Ottawa. Le maire salue également les chefs de file et les membres de la campagne Centraide de la Ville, ainsi que tous les employés municipaux qui ont participé. Se joint à lui Michael Allen, président et chef de la direction de Centraide Ottawa, qui remercie aussi les participants et décrit les retombées de la collaboration de la Ville et de Centraide sur la population, notamment grâce à l'initiative Ottawa : ville unie pour les réfugiés.

APPEL NOMINAL

Tous les membres sont présents sauf le conseiller R. Brockington

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux régulier et à *huis clos* de la réunion du Conseil municipal du 8 février 2017.

CONFIRMÉ

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Aucune déclaration d'intérêts n'est signalée.

COMMUNICATIONS

La Ville a reçu les communications suivantes.

Réponses à des demandes de renseignements:

- OCC 10-16 - L'art public

ABSENCES

Le conseiller R. Brockington a prévenu qu'il serait absent de la réunion du 22 février 2017

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

MOTION NO. 46/1

Motion du conseillère M. Wilkinson

Appuyée par le conseiller B. Monette

Que le rapport n° 21 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport n° 39 du Comité de l'urbanisme; et le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73 examiné à la réunion du Conseil du 8 février 2017 » soient reçus et examinés.

ADOPTÉE

RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT N^o 21 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

- | |
|--|
| <p>1. ENTENTES DE RESPONSABILISATION AVEC LE RÉSEAU LOCAL D'INTÉGRATION DES SERVICES DE SANTÉ DE CHAMPLAIN (RLISS)</p> |
|--|

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve :

- 1. Les Déclaration de conformité pour 2016, qui sont exigés aux termes de l'Entente 2016-2019 sur la responsabilité en matière de services liés aux soins de longue durée et de l'Entente multisectorielle 2014-2017 sur la responsabilité en matière de services, comme le précise le présent rapport.**
- 2. Le certificat de conformité de 2016, qui est exigée en vertu de l'addenda 2016 relatif à l'augmentation salariale des préposés aux services de soutien à la personne de l'Entente multisectorielle 2014-2017 sur la responsabilité en matière de services, comme le précise le présent.**

ADOPTÉES

- | |
|--|
| <p>2. RÈGLEMENT SUR LES VÉHICULES DE LOCATION – ADMINISTRATION – PROLONGATION DU DÉLAI DE TRANSFERT DE PLAQUES DE TAXI</p> |
|--|

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la prolongation de 12 mois, à compter de

la date d'approbation, du délai de transfert des plaques de deux détenteurs de plaques de taxi aux termes du Règlement sur les véhicules de location, conformément aux précisions données dans le présent rapport.

ADOPTÉE

RAPPORT N^o 39 DU COMITÉ DE L'URBANISME

3. ÉTUDE SUR LA RUE ARMSTRONG : DOCUMENT SUR LA VISION COMMUNAUTAIRE ET SUFFIXE « -C », SYMBOLE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

1. **Que le Conseil prenne connaissance du document 1 ci-annexé, intitulé *Armstrong Street Study: Community Vision (Étude sur la rue Armstrong : Vision communautaire)*;**
2. **Que le Conseil supprime le symbole d'aménagement différé pour les terrains illustrés dans le document 4, conformément au document 5.**

ADOPTÉES

4. MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – PARTIE DU 255, AVENUE KANATA

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- a) **approuve une modification au Volume 2b – Politiques propres aux emplacements – du Plan officiel et visant une**

partie du 255, avenue Kanata dans l'ancienne Ville de Kanata, comme il est exposé en détail dans le document 2;

- b) approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 en ajoutant une exception propre à l'emplacement à la désignation de Zone de centres d'utilisations polyvalentes, sous-zone 10 et visant une partie du 255, avenue Kanata, afin de permettre la présence d'un immeuble polyvalent de deux étages, comme l'illustre le document 1 et comme l'expose en détail le document 3.**

ADOPTÉES

ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC

RAPPORT N^o 21 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

<p>A. PROPOSITION DE NOM COMMÉMORATIF – PARC DE LA PAIX DU ROTARY CLUB WJ-BELL</p>

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la proposition visant à changer le nom du parc Bell Memorial, situé au 1751, rue Stittsville Main, à « parc de la paix du Rotary Club WJ-Bell ».

ADOPTÉE

B. PROPOSITION DE NOM COMMÉMORATIF – PARC SILAS-
BRADLEY

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la proposition visant à nommer un futur parc devant être situé au 5970, chemin Fernbank, « parc Silas-Bradley ».

ADOPTÉE

C. VENTE DE TERRAIN – PARTIE DU 31, CÔTE BEAVER

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. Déclare excédentaire par rapport aux besoins de la Ville une parcelle viable de terrain vacant décrite comme les parties 4 et 5 au plan de renvoi 5R-10969, illustrée en hachuré comme la parcelle 2 dans le document 1;**
- 2. Surseoir à la disposition de l'article 5 de la Politique sur l'aliénation des biens de la Ville exigeant la publication d'un avis annonçant la proposition d'aliénation d'une propriété municipale;**
- 3. Approuve la vente du bien-fonds décrit à la recommandation 1, sous réserve de toute servitude requise, à l'organisme Nelson House of Ottawa-Carleton pour la somme de 664 000 \$, conformément à la convention d'achat et de vente reçue.**

ADOPTÉES

RAPPORT N^o 39 DU COMITÉ DE L'URBANISME

D. RÉVISION AU PLAN CONCEPTUEL DU VILLAGE DE CARDINAL CREEK

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve le Plan d'utilisation du sol révisé compris dans le Plan conceptuel du village de Cardinal Creek, comme il est indiqué dans le document 2.

ADOPTÉE

E. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 2001, AVENUE CARLING

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 relativement au 2001, avenue Carling, afin de permettre un bureau, comme le précise le document 2.

ADOPTÉE

GREFFIER MUNICIPAL ET AVOCAT GÉNÉRAL

F. RÉSUMÉS DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU PUBLIC SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA LOI 73 EXAMINÉS À LA RÉUNION DU CONSEIL 8 FÉVRIER 2017

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73, la *Loi de 2015 pour une croissance intelligente de nos collectivités*, qui ont été étudiées à la réunion du Conseil du 8 février 2017, comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre de documents 1 à 3.

ADOPTÉE

SUITE À DONNER DES ARTICLES RATIFIÉS PAR LES COMITÉS EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ

Que le conseil reçoive la liste des articles ratifiés par ses comités en vertu du pouvoir délégué, annexée comme Document 1.

MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS

MOTION NO. 46/2

Motion du conseillère M. Wilkinson
Appuyée par le conseiller B. Monette

Que le rapport n° 21 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport n° 39 du Comité de l'urbanisme; et le rapport du Bureau du greffier

municipal et de l'avocat général intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73 examiné à la réunion du Conseil du 8 février 2017 » soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée.

ADOPTÉE

MOTIONS DONT AVIS A ÉTÉ DONNÉ ANTÉRIEUREMENT

MOTION NO.46/3

Motion du conseiller J. Leiper

Appuyée par le conseiller M. Fleury

ATTENDU QUE le Westfest est un festival d'art et de musique en plein air gratuit, qui se tiendra du 2 au 4 juin 2017 au parc Laroche du 52, chemin Bayview;

ATTENDU QUE les organisateurs ont demandé la fermeture de l'avenue Stonehurst entre les avenues Burnside et Carruthers de 10 h le vendredi 2 juin à 1 h le lundi 5 juin pour permettre aux artistes et aux entreprises de charger et de décharger leur équipement en toute sécurité et pour offrir une aire de débarquement pour Para Transpo;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les événements spéciaux* (n° 2001-260) de la Ville d'Ottawa interdit la fermeture de rues avant 18 h du lundi au vendredi;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve la fermeture de l'avenue Stonehurst entre l'avenue Burnside et l'extrémité sud du parc Laroche de 10 h le vendredi 2 juin à 1 h le lundi 5 juin à l'occasion du Westfest, pourvu qu'il respecte les exigences et conditions de l'Équipe consultative des événements spéciaux (ECES) et qu'il soit approuvé par cette dernière.

ADOPTÉE

MOTION NO.46/4

Motion du conseiller S. Blais

Appuyée par le conseiller M. Qaqish

ATTENDU QUE la mise en œuvre du système d'annonces extérieures dans tous les autobus du transport en commun conventionnel d'OC Transpo a été incluse dans les mesures à prendre du Plan quinquennal d'accessibilité municipal de la Ville d'Ottawa pour 2016 à 2020, approuvé par le Conseil municipal le 23 mars 2016;

ATTENDU QUE, comme l'a approuvé le Conseil, le système d'annonces extérieures améliorera la qualité et l'accessibilité du service pour les usagers qui sont incapables de voir le panneau de destination des autobus qui approchent, y compris les personnes qui ont une perte de vision ou qui sont non-voyantes, ainsi que pour tous les autres usagers, y compris les visiteurs, les personnes âgées, les nouveaux Canadiens, les personnes ayant un trouble d'apprentissage ou une déficience intellectuelle, ainsi que les personnes qui ne peuvent pas lire, et les aidera à utiliser le transport en commun de manière autonome et sécuritaire;

ATTENDU QUE le système d'annonces extérieures diffusera des messages audibles de 9 à 13 secondes avant l'embarquement à l'extérieur du véhicule dans les deux langues officielles pour indiquer le circuit et la destination du véhicule au moment de l'ouverture de la porte avant à chaque arrêt d'autobus;

ATTENDU QUE le volume des annonces extérieures sera fixé à seulement cinq à neuf décibels au-dessus du niveau de bruit ambiant à l'arrêt pendant le jour et sera baissé à environ trois à cinq décibels au-dessus du niveau de bruit ambiant le soir et le matin, entre 21 h et 7 h;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du système d'annonces extérieures sur les autobus s'inscrit dans les priorités stratégiques du Conseil municipal « Communautés saines et bienveillantes » et « Excellence du service », ainsi que dans les normes et principes de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, de la Politique sur l'accessibilité de la Ville d'Ottawa et de l'Optique d'équité et d'inclusion municipale;

ATTENDU QUE le *Règlement sur le bruit* (n° 2004-253, dans sa version modifiée) interdit expressément l'utilisation d'un système d'amplification sonore sur une voie publique et ne permet ni n'interdit pas expressément la diffusion répétée d'un message comme celui pour les usagers fourni par le système d'annonces extérieur approuvé par le Conseil, et qu'une modification du règlement est donc nécessaire pour que soit entièrement exemptée l'utilisation d'un tel système sur les autobus;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'article 21 du *Règlement sur le bruit* (n° 2004-253), dans sa version modifiée, soit modifié pour exempter du *Règlement sur le bruit* les systèmes d'annonces extérieures des autobus et des autres véhicules autorisés qui sont sous la responsabilité d'OC Transpo, lorsque le système sert à informer les usagers du circuit et de la destination du véhicule ou de tout autre renseignement dans les deux langues officielles.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN À UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

MOTION

Motion du conseillère D. Deans

Appuyée par la conseillère M. Wilkinson

ATTENDU QU'en 1910, des déléguées des quatre coins du monde se sont réunies à Copenhague pour proposer que la Journée de la femme devienne un événement international visant à promouvoir l'égalité des droits des femmes;

ATTENDU QUE la première Journée internationale de la femme a eu lieu en 1911;

ATTENDU QU'en 1977, l'Organisation des Nations Unies a officiellement demandé à tous les pays de consacrer une journée à la reconnaissance des réalisations économiques, politiques et sociales des femmes;

ATTENDU QUE chaque année, des milliers d'événements ont lieu dans le monde pour inspirer, célébrer et honorer les femmes;

ATTENDU QU'en 2017, le Canada fête son 150^e anniversaire, une occasion de

souligner avec fierté le leadership et les contributions remarquables des femmes à l'échelle locale, provinciale, nationale et mondiale;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal déclare le 8 mars 2017 Journée internationale de la femme à Ottawa.

MOTION

Motion du conseiller B. Monette

Appuyée par le maire J. Watson

ATTENDU QUE le festival de la bière artisanale d'Orléans est un festival en plein air qui fait la promotion des brasseries, des restaurateurs et des musiciens locaux;

ATTENDU QUE ce festival aura lieu du vendredi 9 juin au dimanche 11 juin 2017;

ATTENDU QUE le boulevard Centrum, entre le croissant Brisebois et la promenade Prestone, devra être fermé en raison du festival et de son montage sur rue;

ATTENDU QUE le montage sur rue commencera à 11 h le vendredi 9 juin 2017 et que le festival débutera à 13 h cette même journée;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les événements spéciaux* (n° 2001-260, dans sa version modifiée) de la Ville d'Ottawa, aux termes de l'annexe D de la Politique (critères pour l'approbation des autres événements nécessitant la fermeture de routes) approuvée par le Conseil le 11 juillet 2001, interdit les fermetures de rues avant 18 h du lundi au vendredi;

ATTENDU QUE le paragraphe 3(2) du Règlement de l'Ontario 389/91, dans sa version modifiée, pris en application de la *Loi sur les permis d'alcool*, prévoit que les circonstances prescrites aux fins des permis de circonstance comprennent les événements spéciaux désignés comme des événements d'envergure municipale par un conseil municipal;

ATTENDU QUE le Conseil, à sa réunion du 23 novembre 2016, a approuvé la définition d'« événement d'envergure municipale », soit un événement spécial unique ou récurrent, qui a lieu sur une propriété municipale ou privée, qui a d'importantes retombées économiques et commerciales pour les résidents et les communautés d'Ottawa ou de la région de la capitale nationale, et qui attire

des participants locaux et des visiteurs d'ailleurs au Canada ou de l'étranger et fait l'objet d'une couverture médiatique très diversifiée;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve la fermeture du boulevard Centrum, entre le croissant Brisebois et la promenade Prestone, du vendredi 9 juin à 11 h au dimanche 11 juin, pour le festival de la bière artisanale d'Orléans, pourvu que soient respectées les exigences et conditions de l'Équipe consultative des événements spéciaux (ECES) et que celle-ci donne son approbation;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil désigne le festival de la bière artisanale d'Orléans comme événement d'envergure municipale aux fins du permis de circonstance demandé par l'organisateur de l'événement en vertu du Règlement de l'Ontario 389/91 dans sa version modifiée.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

MOTION NO. 46/5

Motion du conseiller M. Wilkinson

Appuyée par le conseiller B. Monette

Que les règlements énumérés à l'ordre du jour sous la rubrique Motion de présentation de règlements, trois lectures, soient lus et adoptés.

ADOPTÉE

RÈGLEMENTS

TROIS LECTURES

- 2017-55. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (chemin Swale, chemin Frank Kenny, chemin Bleeks, chemin Merivale, chemin Marvelville, chemin Third Line, rue Johnwoods, boulevard Belcourt, avenue Maple).
- 2017-56. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (chemin Ridgetop, avenue King Edward, chemin Anderson, chemin Renaud).

- 2017-57. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le nom de certaines routes municipales, soit la place Cremona Place, la cour Parkland Court, la rue Bell Street, le croissant Elm Crescent, la rue Goulbourn Street, la promenade Meadowland Drive, la promenade Riddell Drive et l'avenue Ayers Avenue.
- 2017-58. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le nom de certaines routes municipales, soit l'avenue Lees Avenue, la rue Botsford Street, la rue Blair Street, l'avenue Emslie Avenue et le chemin Cedarview Road.
- 2017-59. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à corriger l'orthographe de certaines routes municipales, soit la « voie Jonquille Way », la « voie Bouton D'or Way », la « place Bateau Place », l'« avenue Apolydor Avenue », le « boulevard Clementine Boulevard » et l'« avenue Aldea Avenue ».
- 2017-60. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à corriger l'orthographe d'une route municipale, soit le « boulevard St. Laurent Boulevard ».
- 2017-61. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement sur les feux en plein air (no 2004-163) en ce qui a trait à la mise à jour des annexes de ce règlement.
- 2017-62. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-1470 situées sur l'avenue Brian-Good et la promenade Hawkeswood.
- 2017-63. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-1465 situées sur la promenade Spring Valley et le croissant Broadridge.
- 2017-64. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2003 499 désignant les voies réservées aux pompiers.
- 2017-65. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2004 60 afin d'affecter des agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.
- 2017-66. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 2001, avenue Carling.

- 2017-67. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Plan officiel de la Ville d'Ottawa afin d'ajouter des politiques qui touchent une partie du 255, avenue Kanata au volume 2b – Politiques sur les sites particuliers pour l'ancienne ville de Kanata.
- 2017-68. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 255, avenue Kanata.
- 2017-69. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à abroger le Règlement no 2017-32 et à modifier le Règlement no 2012-370 en ce qui concerne les droits associés aux services de gestion des déchets solides.
- 2017-70. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant les frais prévus dans le Règlement no 2013-360 régissant l'alimentation municipale en eau.

ADOPTÉES

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

MOTION NO. 46/6

Motion du conseillère M. Wilkinson

Appuyée par le conseiller B. Monette

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement 2017-71 ratifiant les délibérations du Conseil du 22 février 2017.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 10 h 44.

GREFFIER

MAIRE

ÉBAUCHE